

## Préambule

**Nous, les membres de la communauté du LLING**, exprimons notre horreur face au génocide en cours à Gaza et tenons à exprimer notre soutien aux peuples palestinien et libanais à l'heure où le Liban subit à son tour le déferlement de violence sans précédent de la machine de guerre de l'Etat israélien.

En tant que membres de la communauté scientifique, nous tenons tout particulièrement à dénoncer l'anéantissement de l'enseignement supérieur<sup>1</sup> et de la recherche à Gaza et le *scolasticide*<sup>2</sup> en cours.

Suite aux raids et atrocités commis par le Hamas le 7 octobre 2024, le bilan d'un an de guerre montre sans ambiguïté que **l'objectif réel de l'Etat d'Israël est bel et bien d'éradiquer le peuple palestinien**<sup>3</sup> et pas seulement le Hamas, avec une cruauté et une barbarie<sup>4,5</sup>, rarement vues au XXIe siècle<sup>6</sup>.

Le monde universitaire ne peut rester muet : il doit prendre ses responsabilités et agir face aux crimes israéliens. Dans ce sens, nous joignons notre voix aux organismes académiques français qui se sont exprimés en faveur du boycott académique, comme le CENS<sup>7</sup> (Centre Nantais de sociologie UMR) ou l'ENS de Lyon<sup>8</sup>. **Par ailleurs, nous dénonçons le silence de plomb qui s'est abattu sur le CNRS et l'université française.**

Face à la gravité de la situation en Palestine, **nous appelons à boycotter les institutions universitaires d'Israël**. Ce boycott est nécessaire et justifié pour, au moins, les raisons suivantes :

- **De fait, les universités et les institutions de recherche israéliennes sont directement impliquées dans la guerre actuelle contre le peuple palestinien.** Leurs liens avec l'armée israélienne sont primordiaux pour le bon fonctionnement de la machine de guerre de celle-ci<sup>9</sup>.
- L'Etat d'Israël doit être rendu comptable de ses actes. Son immunité totale et permanente face à ses violations du droit international et plus particulièrement face au génocide en cours à Gaza doit cesser. **L'humanité a l'obligation et le devoir d'agir pour mettre un terme à cette politique génocidaire et colonisatrice de l'Etat d'Israël**<sup>10</sup>.
- Par ailleurs, au niveau du LLING, **la collaboration avec des universités israéliennes engendre des violences psychologiques contre certains de ses membres appartenant au groupes sociaux victimes du génocide** en cours en Palestine.

---

<sup>1</sup> Le monde diplomatique, août 2024, *anéantir l'éducation* par Par Angélique Mounier -Kuhn

<sup>2</sup>[www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/04/un-experts-deeply-concerned-over-scholasticide-gaza](http://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/04/un-experts-deeply-concerned-over-scholasticide-gaza)

<sup>3</sup> D'après cette étude: [www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(24\)01169-3/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(24)01169-3/fulltext) entre 7% et 9% du peuple gazaoui serait massacré.

<sup>4</sup> Sur le recours au viol par l'armée israélienne

<https://charleroi-pourlapalestine.be/index.php/2024/08/18/pourquoi-le-viol-des-palestiniens-est-une-pratique-militaire-israelienne-legitime/>

<sup>5</sup> Voir aussi, le monde diplomatique, août 2024, *Futuricide*, par Akram Belkaïd.

<sup>6</sup> Nir Hasson, « The numbers show : Gaza war is one of the bloodiest in the 21st century », Haaretz, Tel-Aviv, 14 août 2024.

<sup>7</sup> <https://groups.google.com/g/sociologuesdelenseignementsuperieur/c/2zaiZOaXgJg?pli=1>

<sup>8</sup> <https://academia.hypotheses.org/56755>

<sup>9</sup> "Towers of Ivory and Steel : How Israeli Universities Deny Palestinian Freedom". Verso, 2024.

<sup>10</sup> Voir l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) du 19 juillet 2024 en ce qui concerne l'obligation de refuser de reconnaître la colonisation israélienne de la terre palestinienne.

## Motion AG LLING 18/10/2024

**Nous, les membres de la communauté du LLING, appelons à boycotter les institutions universitaires d'Israël tel que proposé par la PACBI<sup>11</sup>. Plus précisément, nous appelons à:**

- (i) N'engager ni poursuivre aucune collaboration avec des universités, centres de recherche ou programmes israéliens,
- (ii) Ne soutenir aucune activité institutionnelle académique de collaboration avec des institutions israéliennes (cotutelles, co-organisation, conférence, etc.),
- (iii) N'encourager aucune participation à des événements scientifiques ou programmes de recherche impliquant l'État d'Israël ou bénéficiant de financement de la part des institutions israéliennes,

Par ailleurs, Le LLING s'engage à ne pas obliger ses étudiants.es (en master ou en doctorat) à assister à des cours ou des événements scientifiques assurés par des chercheurs.euses représentant ou affilié.es à des instituts israéliens.

Ces mesures ne sont pas sans précédent et sont à l'image de ce qui a pu être fait à juste titre avec la Russie, par le CNRS<sup>12</sup> et par de nombreuses universités françaises, suite à l'invasion de l'Ukraine à partir de février 2022.

**Ce boycott s'applique aux institutions et non aux individus, et ce afin de préserver les échanges et les collaborations scientifiques avec les chercheur.euses israélien.nes engagé.es dans la voie de la paix et de la justice.** Les chercheur.euses affilié.es à des institutions israéliennes doivent donc pouvoir participer à titre individuel aux événements scientifiques tant que ces événements n'impliquent pas leurs universités de manière officielle (tel un financement de l'organisation de l'événement par l'université ou l'apparition du logo de cette dernière sur le programme ou toute autre forme de manifestation de l'affiliation qui donne de la visibilité aux institution complice du génocide en cours) tout en refusant la normalisation des relations avec les universités violant le droit international.

**Nous considérons qu'un tel boycott de ces institutions complices de ce génocide relève de l'éthique scientifique la plus élémentaire.** Nous demandons que ces mesures de boycott persistent jusqu'à ce que l'État d'Israël réponde totalement à ses obligations en matière de droit international et de respect des droits humains, particulièrement les décisions de la Cour Pénale Internationale (CPI) et la Cour International de Justice (CIJ), qu'Israël persiste à ne pas respecter.

Porteurs.euses de la motion:

Ouras ALJANI

Angèle BERNARD

Walid HAFSI

Mora MALDONADO

---

<sup>11</sup> [www.bdsmovement.net/pacbi](http://www.bdsmovement.net/pacbi)

<sup>12</sup> [www.cnrs.fr/fr/presse/le-cnrs-suspend-toutes-nouvelles-formes-de-collaborations-scientifiques-avec-la-russie](http://www.cnrs.fr/fr/presse/le-cnrs-suspend-toutes-nouvelles-formes-de-collaborations-scientifiques-avec-la-russie)